y sont inscrites, et aucun homme, aucun fait, aucun travail saillant n'échappe à cet infatigable chercheur, qui discute, admire, critique sans crainte et toujours avec justice.

» Ce sera ce livre où nos descendants apprendront l'histoire de nos idées, de nos luttes, de nos travaux, de nos peines.

» Écrit sans parti pris autre que la vérité, le *Grand Dictionnaire* est impartial; il juge tout avec honnêteté, seul moyen pour conquérir l'estime et la confiance de l'avenir.

» A côté de l'œuvre superbe de Diderot et de d'Alembert, on placera celle de M. Pierre Larousse; et, certes, celui-ci ne sera pas au-dessous de ceux-là.

» On pourra dire alors : ce monument a été élevé par un homme de paix au moment où les contemporains inventaient la mitrailleuse et le chassepot; les uns travaillaient à la destruction, tandis que lui travaillait à la rénovation de la société.

» Jusqu'à la fin, ce grand ouvrage est resté animé du même esprit, du même souffle généreux et libéral. C'est bien là le *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*, non, comme le faisait remarquer finement un écrivain, » parce » qu'il ne traite que des choses du XIXe siècle, » mais, avant tout, parce qu'il traite de toutes » choses selon l'esprit du XIXe siècle. »

Nous avons dit que, lorsque Pierre Larousse est mort, succombant à sa tâche glorieuse, son œuvre était achevée, mais non encore publiée en entier. Pour les grands promoteurs de la science, des arts et des lettres, pour les conducteurs des peuples, Moïse en tête, c'est bien souvent du haut de la montagne qu'ils assistent au développement et au triomphe de leurs mémorables entreprises. Il n'est donné qu'à peu d'initiateurs de conduire jusqu'à la fin des travaux qui exigent un ensemble considérable de moyens, des ressources de toute nature, du génie et de la persévérance. » Mais, comme l'a dit M. Robiquet dans l'*Avenir* de Rennes, les idées nobles et fécondes se transmettent toujours lorsqu'il y a commencement d'exécution; et les manuscrits de Pierre Larousse, étant tout prêts pour l'impression, la femme qui porte si dignement son nom, et qu'il a laissée animée de sa patriotique pensée et instruite de ses projets, a pu, de concert avec son neveu, M. Jules Hollier, dont le dévouement à la mémoire de Pierre Larousse est un culte, continuer jusqu'à la fin des travaux l'œuvre commencée, sur les plans conçus et arrêtés par celui qui l'avait entreprise.

Et maintenant que nous avons essayé de faire connaître l'auteur et l'écrivain, il ne nous reste plus qu'à honorer la mémoire de l'homme affectueux et bon.

En Pierre Larousse, la littérature a perdu un homme illustre, la libre pensée un ardent champion, l'indépendance un de ses plus énergiques défenseurs. Les collaborateurs qu'il s'était attachés ont perdu en lui un appui, et les ouvriers ont perdu un père.

Toutes ces douleurs se sont confondues et nous les avons retrouvées, le 3 janvier 1877, au pied de la tombe de Pierre Larousse. Ce jour-là, sur l'invitation de la vaillante femme dont deux années n'avaient pu amoindrir la douleur, ouvriers du travail manuel et du travail intellectuel s'étaient donné rendez-vous pour saluer encore une fois Pierre Larousse dans l'éternité de son repos, et ce fut avec une émotion profonde qu'entre autres paroles nous entendîmes celles-ci :

» Sorti des entrailles mêmes du peuple, ne devant le succès qu'à son travail et à son infatigable persévérance, Pierre Larousse connaissait et aimait les travailleurs.

» Quand le moment fut venu pour son œuvre de passer du domaine de l'idée à celui de l'exécution matérielle, il sut grouper autour de lui une phalange d'ouvriers d'élite. Vous savez tous combien une pareille organisation demande de tact et quelles difficultés elle rencontre.

» Bien longtemps avant que les exigences de la vie eussent rendu indispensable l'augmentation des salaires à Paris, Pierre Larousse avait spontanément, et dès le début, offert au personnel de ses ateliers un prix largement rémunérateur; et (détail intime) lorsqu'un compositeur s'avisait qu'une faible somme à toucher à la fin de la quinzaine, il ne se présentait qu'en hésitant, assuré qu'il était de recevoir en même temps une paternelle mercuriale; car Pierre Larousse voulait (je cite ses paroles) que chacun gagnât sa vie chez lui.

» Laborieux et actif, il n'admettait autour de lui que des hommes actifs et laborieux. Le renom de la maison qu'il a fondée était si grand et si légitime, que c'était une faveur d'y être introduit. Aujourd'hui encore, ce renom lui survit : c'est, dans la typographie parisienne, une recommandation puissante et un titre d'honneur d'avoir travaillé au *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*.

» Si la mort lui enlevait un de ses soldats, Pierre Larousse se faisait un devoir de l'accompagner à la demeure dernière. Discrètement, il s'informait des besoins de la famille de celui qui venait de disparaître et il s'empressait d'y pourvoir.

» Les femmes et les enfants de ceux d'entre nous que la guerre civile a emportés loin de la patrie pourraient vous dire mieux que moi quelle fut alors sa commisération. »

Ces paroles si simples, prononcées par M. E. Boutmy, exprimaient avec sincérité les sentiments éprouvés par cette élite d'ouvriers que Pierre Larousse avait attachés à son œuvre. Elles répondaient bien aux regrets ressentis par tous ceux qui assistaient à l'inauguration du monument élevé dans le cimetière Montparnasse par les soins pieux de Mme Larousse. Elles répondent encore aux regrets qu'éprouvent tous ceux qui ont connu Pierre Larousse, tous ceux qui l'ont aimé.

* **LARRABURE** (Raymond), homme politique français. — Il est mort au mois d'avril 1875.

* **LARREY** (Félix-Hippolyte, baron), chirurgien. — Le 20 février 1876, il se porta, comme bonapartiste, candidat à la députation dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) contre M. Duffo, républicain, qui fut élu. Aux élections du 14 octobre 1877, le baron Larrey posa de nouveau sa candidature à Bagnères-de-Bigorre, toujours comme un chaud partisan de l'appel au peuple. Énergiquement soutenu par l'administration, il fut élu député par 11,326 voix contre 6,619 données à M. Duffo. A la Chambre, le docteur Larrey est allé siéger avec la minorité; il a voté contre la nomination d'une commission d'enquête, pour le cabinet de Rochebouët, pour la proposition Touchard, etc.

* **LARRIEU** (Amédée), homme politique français. — Il est mort à Paris le 1er octobre 1873. A l'assemblée nationale, il avait constamment voté avec les républicains. — Son frère, le vice-amiral Guillaume-Lucien-Emile Larrieu, se porta candidat dans la Gironde au mois de mars 1874, pour remplir le siége laissé vacant par la mort d'Amédée Larrieu; mais, ayant des opinions politiques opposées, il se désista en faveur de la profession de foi comme le représentant de la conservation antirépublicaine, et il échoua avec 24,260 voix.

LARTET (Édouard-Armand-Isidore-Hippolyte), géologue et paléontologiste français, né à Saint-Guiraud (Gers) en 1801, mort à Les Bernisse en 1871. Il fit ses études à Auch, puis il suivit les cours de droit, prit le grade de licencié et se rendit à Paris, où il s'attacha particulièrement à l'étude des sciences. De retour dans son département, M. Lartet se livra avec passion à son goût pour la géologie et fit des recherches qui amenèrent des résultats intéressants pour la science. Il devint membre de la commission de la Société géologique (1838), qui le choisit pour président en 1867, membre de la commission de l'Exposition de 1867 et fut nommé, en 1869, professeur de paléontologie au Muséum. Outre un grand nombre de mémoires importants, on lui doit les ouvrages suivants : *Notice sur la colline de Sansan* (1851, in-8°); *Cavernes du Périgord, objets gravés et sculptés des temps primitifs, études dans l'Europe occidentale* (1864, in-8°, avec 2 pl. et fig.) en collaboration avec H. Christy.

* **LARTIGUE** (Joseph), marin français. — Il est mort en avril 1875. Lartigue montra de bonne heure une grande aptitude pour les mathématiques. En 1806, il s'engagea dans la marine comme pilotin, puis il fit une croisière aux Antilles, assista au combat du cap Sables-d'Olonne (1809) et fut nommé, un an après, à la suite d'un brillant examen, aspirant de 2e classe. Promu aspirant de 1re classe en 1811, après avoir pris à l'abordage un corsaire anglais, il fit la campagne des Antilles, fut employé en 1815 comme sous-lieutenant dans l'équipage faisant partie du 6e régiment de marine, puis il reprit la mer et devint, en 1817, enseigne de vaisseau. Le jeune officier s'occupait depuis un certain temps de faire des observations astronomiques et météorologiques qui attirèrent sur lui l'attention. Pendant une campagne dans les mers de l'Amérique du Sud (1821-1824), Lartigue releva le plan de plusieurs ports du Chili et du Pérou et détermina la position géographique d'un très-grand nombre de points. Le résultat de ces travaux fut publié dans les *Annales maritimes* et dans la *Connaissance des temps*. Promu lieutenant de vaisseau en 1824, Lartigue fit de nouvelles campagnes à la Guyane, aux Antilles et sur les côtes des États-Unis. Il s'y livra à des études sur les vents et les courants et consigna ses observations dans deux mémoires très-remarquables. Revenu en Europe en 1830, il prit part à deux expéditions d'Alger, du Tage et de la Hollande, devint chef d'état-major de l'amiral Mackau, commandant l'escadre des Deux-Mers. Il accompagna cet officier général dans son expédition contre Carthagène de las Indias (1833), puis aux Antilles (1834). Cette même année, Lartigue devint capitaine de corvette. A ce titre, il coopéra, en 1837, aux expéditions de Tlemcen et de la Tafna, puis il assista à la prise du fort Saint-Jean-d'Ullon. En 1840, il fut envoyé à Port-au-Prince pour sauvegarder les intérêts de la France, et il s'acquitta avec habileté de cette mission. Après avoir été pendant quelques mois aide de camp de l'amiral Mackau, ministre de la marine, Lartigue fut promu capitaine de vaisseau (8 novembre 1843). Appelé au commandement de la *Thétis* et de la division navale d'Haïti (1844), il rendit de grands services par la fermeté de son attitude pendant la guerre civile qui éclata entre la république d'Haïti et la république Dominicaine. En même temps, il s'occupa de travaux hydrographiques sur les côtes de l'île. En 1847, Lartigue fut rappelé en France et détaché au Dépôt des cartes et plans. Il présida ensuite la commission chargée de reviser le règlement sur le matériel d'armement et fut mis à la retraite en 1851. Toutefois, le ministre de la marine le nomma examinateur des candidats à la pratique du long cours et du cabotage (1852), puis il l'attacha, en 1860, au Dépôt des cartes et plans de la marine, pour refaire une nouvelle édition de ses *Instructions nautiques sur les côtes de la Guyane*. L'année suivante, il rentra définitivement dans la vie civile et continua, malgré son grand âge, à s'occuper de travaux météorologiques et hydrographiques. Chevalier de Saint-Louis en 1828, il avait reçu la croix de commandeur de la Légion d'honneur en 1855. On doit au capitaine Lartigue des ouvrages et des mémoires fort estimés. Nous citerons de lui : *Description de la côte du Péron et renseignements sur la navigation des côtes occidentales d'Amérique, de Lima au cap Horn* (1834, in-8°; réédité en 1825); *Instructions nautiques sur les côtes de la Guyane française* (1837, in-2°; réédité en 1860); *Note à l'Académie des sciences sur les observations et sur les divers changements de temps et de vent occasionnés par les courants et les marées* (1837, in-8°), *Exposition du système des vents et du mouvement de l'air à la surface du globe et dans les régions élevées de l'atmosphère* (1840, in-8°; réédité en 1855, in-18); *Étude sur l'origine des courants d'air principaux* (in-8°); *Observations sur les brises de jour et de nuit dans les Pyrénées* (1843, in-8°); *Note sur les observations sur les orages des Pyrénées* (1845, in-8°); *Observations sur les tempêtes, cours de vent et orages dans la partie de la Méditerranée comprise entre les côtes de France et celles d'Algérie* (1856, in-8°); *Essai sur les ouragans et les tempêtes* (1858, in-8°); *Observations sur les données qui ont servi de base aux diverses théories sur les vents, et principalement sur le système de Maury* (1860, in-8°); *Études sur les mouvements de l'air à la surface terrestre et dans les régions de l'atmosphère* (1868, in-8°); *Une explication du mistral* (1872, in-8°); *Remarque sur l'ascension de M.M. Crocé-Spinelli et Sivel* (1874, in-8°). Savant hydrologiste, le capitaine Lartigue a bien mérité de la science par ses théories sur les mouvements réguliers des vents et sur les causes qui viennent troubler le courant normal de ces vents.

LARUNDA, déesse qui présidait aux mânes. Suivant plusieurs mythographes, Jupiter la rendit mère des Lares. D'autres, la confondant avec Lara, donnent aux Lares Mercure pour père.

* **LARUNS**, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. S.-E. d'Oloron, sur la rive gauche du gave d'Ossun; pop. aggl., 1,640 hab. — pop. tot., 2,253 hab.

LARVAIRE adj. (lar-vè-re — rad. *larve*). Qui se rapporte aux larves, qui est de la nature des larves.

LARYNGO-NÉCROSE (la-rain-go-né-krô-ze). Pathol. Nécrose des cartilages laryngés.

LARYNGOPATHIE s. f. (la-rain-go-pa-tî — de *larynx*, et du gr. *pathos*, maladie). Pathol. Maladie du larynx.

LARYNGO-TRACHÉAL, ALE adj. (la-rain-go-tra-ké-al, a-le). Anat. Qui se rapporte au larynx et à la trachée-artère.

LARYNGO-TRACHÉITE s. f. (la-rain-go-tra-ké-i-te). Pathol. Inflammation du larynx et de la trachée.

LARYNGO-TRACHÉOTOMIE s. f. (la-rain-go-tra-ké-o-to-mî). Chir. Opération qui consiste à ouvrir à la fois le larynx et la partie voisine de la trachée.

* **LAS** s. m. (lâ). — Partie de la grange où l'on resserre les graines.

LASAGE s. m. (la-zaf). Bot. Nom vulgaire du câprier.

LASALLE, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-E. du Vigan; pop. aggl., 1,934 hab. — pop. tot., 2,515 hab.

* **LASALLE** (Albert DE), littérateur français. — Les derniers ouvrages qu'il a publiés sont : le *Malade au mois*, pièce en un acte, avec Cham; la *Musique pendant le siége de Paris, impressions du moment et souvenirs anecdotiques sur la* Marseillaise, le Rhin allemand, les Girondins, le Chant du départ (1872, in-12); les *Treize salles de l'Opéra* (1875, in-12); *Mémorial du Théâtre-Lyrique* (1877, in-12), catalogue raisonné des opéras représentés sur cette scène.

* **LAS CASES** (Charles-Joséphine-Auguste-Pons-Barthélemy, comte DE), homme politique français. — Il est mort en décembre 1877.

* **LASCOUX** (Jean-Baptiste), magistrat français. — Il est mort en 1876.

LASE s. m. (la-ze). Nom donné à des esprits bienfaisants qui, selon la croyance des Thibétains, protégeaient les hommes contre les génies du mal.

LASERPITINE s. f. (la-zèr-pi-ti-ne — rad. *laserpitium*). Chim. Substance extraite des racines du laserpitium. Elle est inodore et insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans la benzine, l'essence de térébenthine et le chloroforme, insoluble dans les alcalis étendus.

LA SERVE (Alexandre-Marie-Nicolas ROBINET DE), homme politique, né à Paris en 1821. A l'exception d'un court séjour dans la Réunion, où il se fixa, après avoir rédigé un petit journal, la *Feuille hebdomadaire*, il occupa d'industrie sucrière. En 1848, il fit partie de l'assemblée coloniale qui se réunit afin d'aviser à la situation que faisait aux colonies le décret abolissant l'esclavage. Républicain dans l'île, M. de La Serve était membre du conseil municipal de Saint-Leu (Réunion) lorsqu'il refusa de prêter serment à l'auteur du coup d'État, ce qui le fit expulser du conseil. A partir de 1866, il fit une campagne incessante pour pousser les colons dont jouissent les citoyens de la métropole, et il devint un des collaborateurs actifs du *Journal du commerce*, feuille démocratique. Lors des troubles qui éclatèrent à Saint-Denis le 2 décembre 1869, M. de La Serve mit tout en œuvre pour calmer la population et rétablir l'ordre. Il n'en fut pas moins accusé par le parti réactionnaire d'avoir provoqué la guerre civile et fut poursuivi devant un jury composé d'intentants. Il a, depuis, construit un grand nombre d'instruments et surtout de télescopes, avec des dimensions inconnues jusque-là. M. Lassell ne s'est pas borné à construire des appareils astronomiques; il sa conduite avait été correcte. Élu en 1871 membre de l'Assemblée nationale par 12,800 électeurs de la Réunion, il se rendit en France et il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, avec laquelle il vota constamment. M. de La Serve se prononça pour M. Thiers le 24 mai 1873, fit une opposition constante au gouvernement de combat, fut un des 363 septennat, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Élu sénateur de la Réunion le 19 mars 1876, M. de La Serve a continué à siéger dans les rangs de la gauche et il a voté notamment contre la dissolution de la Chambre des députés le 22 juin 1877.

LA SICOTIÈRE (Pierre-François-Léon DUCHESSE DE), écrivain français, né à Calvi (Corse), en 1828. M. Henri Lasserre venait de faire son droit à Paris et d'y être reçu avocat, lorsque eut lieu le coup d'État de 1851. Le jeune avocat refusa de prêter serment à propos de cet événement une brochure qui ne fit pas grand bruit. En 1859, il fit partie de la rédaction du *Réveil*, puis de celle du *Pays*. Il accepta, en 1869, une mission officielle auprès du saint-siége, qu'il s'agissait de gagner à la cause des Polonais. Il revint ensuite à Paris, au milieu du bruit qu'y produisait la *Vie de Jésus*, par Renan, et se crut obligé de réfuter ce livre, riche quelque peu disproportionnée avec les forces du jeune écrivain catholique. Peu après, il devint rédacteur en chef du *Contemporain*, journal dont nos lecteurs ont sans doute oublié le nom, s'ils l'ont jamais connu. C'est à cette époque que se place l'événement le plus important de la vie de M. Lasserre; atteint d'un grave mal aux yeux, il fut, dit-on, guéri subitement par l'eau de la grotte de Lourdes. Il ne pouvait mois, peu connus de la foule, pour aller d'entreprendre une croisade en faveur du pèlerinage à la grotte, et c'est ce qu'il fit.

Nous ne donnerons pas la liste complète des ouvrages de M. Henri Lasserre, ouvrages dont l'esprit est suffisamment indiqué par ce qui précède; nous nous contenterons de citer les plus caractéristiques : *l'Esprit et la chair; Antéchrist, théorie catholique, philosophie des macérations* (1859); la *Poupée et la catholicité* (1862); l'*Evangile selon Renan* (1863); *Notre-Dame de Lourdes* (1864); *Notre-Dame de Lourdes*, ouvrage qui a été, dit-on, traduit en une dizaine de langues, y compris les langues indigènes de l'Amérique du Nord (1869); *De la réforme et de l'organisation normale du suffrage universel* (1873).

LASSERRE (Joseph), homme politique français, né à Toulouse en 1836. Maire d'une petite commune du département de Lot-et-Garonne, il fut élu, en 1871, conseiller général par son canton et, en 1876, il se présenta aux élections législatives dans l'arrondissement de Castelsarrasin, comme concurrent de M. Buffet, à qui M. Belmontet avait libéralement passé la main. M. Buffet, on le sait, échoua partout, même à Castelsarrasin, où M. Lasserre fut battu avec 9,643 voix. M. Lasserre est un républicain d'assez vieille date, car il a constamment voté avec le centre gauche. Réélu en 1877, il ne s'est jamais séparé de la majorité républicaine.

* **LASSUBE**, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N.-E. d'Oloron; pop. aggl., 450 hab. — pop. tot., 2,366 hab.

LASSIGNY, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. N. de Compiègne; pop. aggl., 800 hab. — pop. tot., 907 hab.

LASTEYRIE (Adrien-Jules, marquis DE), homme politique français. — Dans l'état de division où se trouvaient les partis, il comptait, comme M. Thiers, qu'il n'y avait plus qu'un seul gouvernement possible, la République, sachant inspirer la confiance par sa sagesse et par son libéralisme. Ce fut en ce sens qu'il vota constamment à l'Assemblée nationale. Il se rangea dans l'opposition après la chute de M. Thiers, protesta contre les projets de restauration monarchique, se prononça contre le septennat, contre la loi des maires, contre le cabinet de Broglie, pour les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, etc. Élu sénateur inamovible le 10 décembre 1875, M. Jules de Lasteyrie a continué à siéger avec le centre gauche. Il a voté contre la dissolution de la Chambre des députés le 22 juin 1877, contre l'ordre du jour Kerdrel (19 novembre), etc., mort en 1879.

LAT, idole des Arabes. C'était une pierre d'une hauteur merveilleuse, placée au milieu d'un temple soutenu par cinquante-six piliers d'or massif.

LATAPIE (Victor-Alfred), peintre, né à Paris en 1822. Élève de Léon Cogniet, il débuta, au Salon de 1848, par un *Saint Hippolyte traîné par des chevaux indomptés*. Il a exposé depuis : *Une idée d'étude* (1850); le *Portrait de la mère de l'artiste* (1857); *Après l'inondation* (1861); *Un naufrage* (1863); une *Jeune chasseresse* (1864) et divers dessins. M. Latapie a peint beaucoup aussi pour les églises, genre qui offre une précieuse ressource aux talents du second ordre, comme le sien. Nous citerons, dans cette catégorie : *un Christ capturé*, commandé par l'administration, et qui appartient à la chapelle de la rue du Regard; les *Ames du purgatoire*, *Massacre des innocents*, *Annonciation*, etc., toiles dispersées dans plusieurs villes des départements. M. Latapie a exécuté, en outre, une série de fresques pour le couvent des carmélites d'Angoulême.

LATEMMENT adv. (la-ta-man — rad. *latent*). D'une manière latente.

LATÉRO-DORSAL, ALE adj. (la-té-ro-dor-sal, a-le — du lat. *latus, lateris*, côté; *dorsum*, dos). Qui est situé sur les côtés du dos.

LATHUS, bourg de France (Vienne), cant., arrond. et à 13 kilom. de Montmorillon; pop. aggl., 320 hab. — pop. tot., 2,374 hab.

LATOBIUS, dieu de la santé, chez les anciens Noriques.

* **LA TOUR-D'AIGUES**, bourg de France (Vaucluse), cant. de Pertuis, arrond. et à 38 kilom. S.-E. d'Apt, sur la Lèze; pop. aggl., 1,617 hab. — pop. tot., 2,416 hab.

LA TOUR-D'AUVERGNE ou simplement **LA TOUR**, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 55 kilom. E. d'Issoire, sur le penchant d'un coteau qui domine la Durance; pop. aggl., 745 hab. — pop. tot., 2,235 hab.

* **LATOUR-DE-FRANCE**, bourg de France (Pyrénées-Orientales), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. N.-O. de Perpignan, sur la rive droite de l'Agli; 1,510 hab.

* **LA TOUR-DU-PIN**, ville de France (Isère), ch.-l. d'arrond., à 57 kilom. N.-O. de Grenoble, sur la Bourbre; pop. aggl., 2,698 hab. — pop. tot., 3,165 hab. Tribunal, compte 8 cant., 123 comm., 128,610 hab.

LA TOUR DE NOÉ (Gabriel-Marie-Eugène DE), ecclésiastique et écrivain français, né à Noé (Haute-Garonne) en 1818. M. La Tour de Noé fit ses études ecclésiastiques au séminaire de Toulouse et entra dans les ordres en 1842. Il fut nommé vicaire à Toulouse, puis curé dans une petite paroisse, mais sa démit de ses fonctions et alla s'établir à Toulouse. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, la plupart sur des sujets religieux : *Opuscule sur les biens du clergé* (1855); le *Sacerdoce* (1868); *Photographie de la semaine catholique* (1872); la *Fin du monde en 1931* (1872); 1874 *ou Mort de Pie IX et avènement de Henri V* (1874). On lui doit aussi quelques œuvres historico-politiques plus bizarres qu'intéressantes, entre autres : une *Histoire des hommes illustres de la famille de La Tour de Noé*, qui ne paraît pas inspirée par la plus pure humilité chrétienne (1872); *Projet de réorganisation de l'armée française de terre et de mer* (1873); *Henri V est-il près d'arriver? Oui* (1874). M. l'abbé de La Tour de Noé a fondé en outre, à Toulouse, une revue hebdomadaire, l'*Illustration du Midi*.

* **LATOUR DE SAINT-YBARS** (Isidore LATOUR, dit), poète et auteur dramatique français. — Il avait fait représenter à l'Odéon, en 1870 une pièce en vers, l'*Affranchi*, qui eut peu de succès.

* **LATRADE** (Louis CHASSAIGNAC DE), homme politique français. — A l'Assemblée nationale, où il alla siéger le 27 avril 1873 comme député de la Corrèze, il vota constamment avec la gauche républicaine, pour M. Thiers le 24 mai 1873, contre le septennat, contre tous les actes de réaction du gouvernement de combat, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement secondaire, etc. Réélu par 7,967 voix député de la 2e circonscription de Brive le 20 février 1876, contre M. Fauqueux, bonapartiste, M. Latrade reprit sa place à gauche et fit partie de la majorité républicaine, qui donna tant de preuves d'esprit politique. Après la résurrection du gouvernement de combat, il signa la protestation des 363 députés des gauches (18 mai 1877), puis il vota l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre, il s'est reporté candidat à la députation à Brive et a été renommé député le 14 octobre 1877, par 8,407 voix contre 4,215 données à M. Rouques, candidat bonapartiste et officiel. A la nouvelle Chambre, M. Latrade a voté pour la nomination d'une commission d'enquête parlementaire, contre le ministère de Rochebouët, etc.

* **Latran** (PALAIS ET ÉGLISE DE SAINT-JEAN DE), à Rome. — Comme nous n'avons fait que donner, au *Grand Dictionnaire*, la nomenclature des conciles qui se sont tenus dans la basilique de Saint-Jean de Latran, à Rome, nous allons entrer dans quelques détails au sujet des cinq principaux.

— *Concile de* 1123. C'est le 9e concile général, mais le premier qui se soit tenu en Occident. Plus de mille prélats, dont plus de trois cents archevêques ou évêques et plus de sept cents abbés, se rendirent des diverses provinces de cette partie de la chrétienté à l'invitation du pape Calixte II, qui avait pris l'initiative de cette réunion et qui la présida. Vingt-deux canons y furent adoptés. La plupart n'étaient que la reproduction des anciens, relativement à la simonie, au concubinage et aux infractions à la trêve de Dieu. Quant aux autres, en voici la substance.

Le VIe canon déclara nulles toutes les ordinations faites par l'antipape Bourdin, à partir du moment où il fut condamné par l'Église romaine, et toutes celles qui avaient été faites par les évêques ordonnés par lui depuis le schisme qu'il avait provoqué. Le VIIIe canon anathématise les usurpateurs de l'Église romaine, notamment ceux qui retiendraient de force la cité de Bénévent. Le XIe canon met sous la protection de l'Église les familles et les biens de ceux qui se rendent en terre sainte pour secourir les chrétiens et combattre les infidèles. Il leur accorde de plus la rémission de leurs péchés. Le XIVe canon anathématise les laïques qui enlèveraient les offrandes déposées sur les autels des églises. Le XVe excommunie les faux-monnayeurs et leurs complices. Le XVIIe et le XVIIIe concernent la discipline ecclésiastique; le XXIIe, enfin, déclare du nul effet les aliénations des biens de l'Église, ainsi que les ordinations faites par des évêques intrus, ou simoniaques, ou non élus canoniquement.

— *Concile de* 1139. C'est le 10e concile général. Ce fut le pape Innocent II qui l'assembla, lorsqu'il fut devenu paisible possesseur du saint-siége après l'abdication de l'antipape Pierre de Léon, Anaclet II, qui soutenaient le sénat, le peuple romain et Roger, roi de Sicile. Mille prélats environ, venus de toutes les parties du monde chrétien, prirent part à ce concile, et ses décisions qui y furent prises peuvent se ramener à quatre articles. Les membres du concile annulèrent d'abord tout ce qu'avait fait Pierre de Léon; ses ordinations furent cassées, ainsi que celles de Gérard, évêque d'Angouême, principal fauteur du schisme. Puis ils excommunièrent Roger II, comte de Sicile, qui avait consenti à recevoir de l'antipape le titre de roi. En troisième lieu, ils fulminèrent contre les erreurs d'Arnaud de Brescia et de Pierre de Bruys, fondateur de la secte des pétrobruisiens, et contre les nouveaux manichéens, comme l'avait déjà fait le concile de Toulouse de 1119. Enfin, le quatrième article reproduit les dispositions des conciles de Clermont (1130) et de Reims (1131), relatives à des affaires de discipline ecclésiastique : dignités, bénéfices, vêtements, prêtres mariés ou concubinaires, etc. Le XXVIe canon est particulièrement curieux en ce qu'il défend, sous peine d'anathème, à certaines religieuses de continuer leur genre de vie, qui consistait à demeurer dans des maisons particulières où elles exerçaient trop largement les devoirs de l'hospitalité.

— *Concile de* 1179. C'est le 11e concile général; il fut tenu sous le pontificat d'Alexandre III, qui le convoqua après sa réconciliation avec l'empereur Frédéric, pour trois motifs importants, qui étaient : la destruction des restes de schisme, la condamnation des vaudois et le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Il paraît que cette discipline était terriblement difficile à maintenir et même à établir, car il n'y a pour ainsi dire pas un concile qui ne renferme dans son histoire des doléances à ce sujet. A ce concile de 1179 prirent part Guillaume, archevêque de Tyr, Guillaume de Champagne, évêque de Reims, et le savant Anglais Jean de Salisbury, évêque de Chartres, ami de Thomas de Cantorbéry et l'un des plus grands esprits de son siècle.

De ce concile, qui ne remplit que trois sessions, sortirent vingt-sept canons, dont nous donnons l'analyse. Le premier introduisait une modification importante dans le mode d'élection du pape. Il disposait en effet que, si, dans une élection de ce genre, les cardinaux ne se trouvaient pas d'un avis unanime, celui qui aurait obtenu les deux tiers des voix serait proclamé pape, et que celui qui, n'ayant eu pour lui que le tiers des voix ou un chiffre inférieur, prendrait le nom de pape, serait excommunié, ainsi que ses adhérents. Le IIIe canon détermine l'âge auquel pourront être élus les évêques, c'est-à-dire trente ans; pour les dignités inférieures, personne ne pourra en être pourvu avant l'âge de vingt-cinq ans. Quant aux autres canons, ils ont presque tous rapport, à différents points de vue, à l'administration ou à la discipline ecclésiastique. Nous signalerons néanmoins le XXIIIe, qui prescrit une protection spéciale pour les lépreux; le XXVe, qui renouvelle l'excommunication si souvent lancée contre les usuriers, et le XXVIIe, condamnant les vaudois et d'autres hérétiques qu'on appelait alors cathares.

— *Concile de* 1215. C'est le 12e concile général. Ce fut le pape Innocent III qui le convoqua, par une bulle adressée à toute la chrétienté et datée du 19 avril 1213. C'est un des plus célèbres conciles que nous présente l'histoire de l'Église. Le pape se proposait comme but apparent le recouvrement de la terre sainte, la réformation des mœurs du clergé tout entier, l'extinction des guerres et des hérésies, et enfin l'affermissement de la foi et le rétablissement de la paix. Nous allons voir que ce programme prit de singulières extensions.

Hurter, historien et théologien allemand, auteur d'une *Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains*, nous dépeint ainsi les commencements du concile : « Les membres du concile se trouvèrent réunis à Rome au mois de novembre. Les patriarches de Constantinople (ils étaient deux, leur élection étant contestée) et de Jérusalem étaient absents; l'évêque d'Ancherade (?) remplaça celui de Jérusalem, retenu dans son pays par une grave maladie; l'évêque d'Alexandrie était si opprimé par la puissance des Sarrasins, qu'il eut de la peine à envoyer son frère, diacre de son Église. On vit le vénérable Jonas, patriarche des Maronites, qui avait renoncé, sous Lucien III, à l'hérésie monothélite; il voulait être instruit dans la foi et les usages de l'Église, afin d'instruire à son tour les siens. On compta soixante et onze primats et métropolitains, parmi lesquels on admirait surtout Rodrigue de Tolède; il prononça en latin un discours sur les prérogatives du pape et, afin que les laïques pussent aussi le comprendre, il répéta ce même discours en allemand, en français et en espagnol, et personne n'osa décider ce dont il fallait le plus s'étonner, ou de sa grande connaissance des langues, ou de la profondeur de son esprit. L'archevêque de Tyr fut appelé pour faire connaître la situation de la terre sainte. Il y avait, en outre, quatre cent douze évêques (obligés par leur serment de se présenter). Parmi eux, l'évêque de Liége parut dans la première séance, qu'il vint ouvrir revêtu d'un chapeau d'écarlate, en sa qualité de comte; dans la deuxième, en sa qualité de duc, revêtu d'un costume vert, et seulement dans la troisième revêtu des ornements épiscopaux. On comptait neuf cents abbés et prieurs de tous les ordres, dont les principaux avaient reçu des lettres d'invitation particulières. Tout ce qui d'ailleurs se distinguait par son érudition dans le monde chrétien se trouvait réuni à Rome. »

Ekkehard Turic de Saint-Gall fut envoyé comme fondé de pouvoir de l'empereur Frédéric; Othon aussi avait voulu défendre ses droits à l'empire par des députés. Furent présents les ambassadeurs de Henri, empereur de Constantinople; des rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Hongrie et de Chypre; les représentants de plusieurs puissantes princes et grands seigneurs de tous les pays de l'Europe et de plusieurs villes. On compta tout deux mille deux cent quatre-vingt-trois personnes qui avaient le droit d'assister aux assemblées; leur nombre était bien plus considérable qu'à l'époque du dernier concile général de Latran tenu sous Alexandre III. Rome catholique apparut avec un éclat comme jamais un semblable n'avait glorifié l'ancienne Rome dans toute sa puissance. La présence de tant de princes de l'Église donna à la consécration du temple de Notre-Dame au delà du Tibre une solennité qui ne s'est jamais revue avec un caractère aussi imposant. »

Innocent III ouvrit le concile par un commentaire sur les paroles empruntées à saint Luc : « J'ai désiré avec ardeur manger avec vous cet agneau pascal, avant ma passion. » Puis il présenta à l'assemblée soixante-dix décrets ou canons relatifs aux différents besoins de l'Église, et qui étaient le résultat d'une exposition de la foi catholique. C'est dans cette exposition que se trouve consacré le terme de *transsubstantiation*, c'est-à-dire le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ.

Nous ne nous étendrons ici que sur les principaux de ces canons, en laissant de côté les condamnations d'hérétiques, qui étaient comme l'assaisonnement de tout concile.

Le IIIe canon est ainsi résumé par le Père Labbe, dans sa *Collection des conciles* : « Nous ordonnons que les hérétiques, après avoir été condamnés, soient livrés aux puissances séculières, ou à leurs baillis, pour être punis comme ils le méritent, en observant néanmoins de dégrader les clercs avant de les livrer au bras séculier; que les biens des laïques ainsi condamnés soient confisqués et ceux des clercs appliqués aux églises dont ils ont reçu les rétributions; que l'on frappe aussi d'anathème ceux qui seront suspects d'hérésie, à moins qu'ils ne se justifient d'une